

Règlement des jeux Facebook® organisé par Kornog Productions.

Conditions d'accès

La participation au Jeu Concours est ouverte à toute personne physique et majeure résidant en France métropolitaine et disposant d'un compte Facebook, Kornog Productions procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ce critère. Dans l'hypothèse où ce critère ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

En prenant part aux différents Jeux Concours via la page Facebook® de Kornog Productions, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de Jeu Concours concernée.

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par Kornog Productions à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de sa Plateforme.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu Concours.

L'accès au Jeu Concours est interdit aux salariés de Kornog Productions et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours.

Participation

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous:

- Se rendre sur la page <https://www.facebook.com/KornogProductions/>
- Se rendre sur une des publications dédiées au Jeu Concours.
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée.
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. Kornog Productions se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme de jeu Facebook® de Kornog Productions de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi

les participants inscrits à ce dernier. Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de Kornog Productions.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, Kornog Productions se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu Concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu Concours est remise en cause dans son objet.

Détermination des gagnants

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort entre les participants via Facebook. Ce gagnant remporte le lot indiqué au sein de la publication dédiée disponible sur la Plateforme. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par Kornog Productions. Si les circonstances l'exigent, Kornog Productions se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort.

Kornog Productions informera les gagnants par courrier électronique, le jour du tirage au sort. A cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Les gagnants devront utiliser leur lot à partir de la date indiquée*. A défaut de retour dans les délais, les gagnants perdront leur prix sans que la responsabilité de Kornog Productions soit engagée, ni une quelconque indemnisation due. S'il s'agit d'un lot non-électronique, la distribution (indiquée dans la publication dédiée) de celle-ci sera effectuée sous 90 jours à compter de la date de désignation du gagnant.

Kornog Productions se réserve également le droit de conserver les lots qui auraient dû être attribués au gagnant défaillant et d'en disposer comme elle le souhaite.

Kornog Productions se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu Concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu Concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, Kornog Productions s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant Kornog Productions.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité Kornog Productions ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Exonération et limitation de responsabilité

Kornog Productions ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque.
- de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession.
- de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

Kornog Productions décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

Jeux gratuits et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu. Pour les participants accédant au Jeu Concours via une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Kornog Productions par e-mail à

l'adresse kornogproductions@gmail.com, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante jours après la désignation des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Kornog Productions, par e-mail à l'adresse kornogproductions@gmail.com dans un délai de sept jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de Kornog Productions préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit Français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s) et Kornog Productions. En cas de désaccord persistant et sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre sera seul compétent.

D'après la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014, il n'est plus obligatoire de déposer le règlement de son jeu concours chez un huissier.

Données à caractère personnel

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu Concours, sauf accord contraire exprès du participant.

Kornog Productions pourra publier et reproduire sur la Plateforme l'image, l'enregistrement de la voix et le nom du gagnant.

* Informations concernant les cadeaux

- Entrées pour la Porte des Secrets de Brocéliande.

Envoyé par voie postale dans les 15 jours suivant la réception de l'adresse des gagnants et dans les 90 jours du résultat du concours.

Pas d'information particulière.

- Le jeu de société Combat de Coqs édition Breizh.

A venir chercher de préférence sur place ou au alentour de Saint Jacques de la Lande. Lot donnée dans les 15 jours suivant la réception de l'adresse du gagnant et dans les 90 jours du résultat du concours.

Pas d'information particulière.

- Une Smartbox "rêve d'évasion ».

Envoyé par mail dans les 15 jours suivant la réception de l'adresse des gagnants et dans les 90 jours du résultat du concours.

Box dématérialisée. Pas d'information particulière.

- Une composition Evasion et son Tote Bag.

A venir chercher de préférence sur place ou au alentour de Saint Jacques de la Lande. Lot donnée dans les 30 jours suivant la réception de l'adresse du gagnant et dans les 90 jours du résultat du concours.

Pas d'information particulière.

- Un coffret Pause Sucrée.

A venir chercher de préférence sur place ou au alentour de Saint Jacques de la Lande. Lot donnée dans les 30 jours suivant la réception de l'adresse du gagnant et dans les 90 jours du résultat du concours.

Pas d'information particulière.

- Casque audio JVC.

A venir chercher de préférence sur place ou au alentour de Saint Jacques de la Lande. Lot donnée dans les 30 jours suivant la réception de l'adresse du gagnant et dans les 90 jours du résultat du concours.

Pas d'information particulière.

- 2 nuit en chalet à Brocéliande.

Envoyé par mail dans les 15 jours suivant la réception de l'adresse des gagnants et dans les 90 jours du résultat du concours.

Nom du gagnant donnée directement au prestataire. Nuit à prendre hors vacances scolaires et de façon consécutive.

- Une séance photo.

Séance à réaliser dans les 6 mois après informations au gagnant. Séance à réaliser à saint Jacques de la Lande ou à 30 km de Saint Jacques de la Lande (si lieu plus loin, les frais Kilométrique sont à la charge du gagnant sous le bareme Kornog Productions). Le choix du lieu ainsi que la prestation est laissée au gagnant. séance d'une heure avec environ 60 clichés envoyés par Drive dans les 20 jours suivant la séance.

